



SAINT-CYR-L'ÉCOLE  
(YVELINES)

DECISION DU MAIRE N° 2023/05/113 PRISE EN VERTU DE LA  
DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 MAI 2020

Direction des Affaires Culturelles  
BT

**OBJET :** Contrat de cession du droit d'exploitation d'un ciné-concert intitulé « Les pionnières du cinéma » prévu dans le cadre du festival « Les Yeux Plein d'Etoiles » le 8 juin 2023 à 14h.

Le Maire de Saint-Cyr-l'École.

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Vu l'article R. 2122-3 (1°) du Code de la commande publique.

Vu la délibération n° 2020/05/8 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie de ses propres attributions et en cas d'empêchement de Madame le Maire, à Monsieur Yves JOURDAN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.

Considérant que la commune souhaite organiser dans le cadre du festival « Les Yeux Plein d'Etoiles » un ciné-concert intitulé « Les Pionnières du cinéma » le 8 juin 2023 à 14h.

Considérant que la Ville ne disposant pas des compétences nécessaires à cet effet, il y a lieu de recourir à des prestataires spécialisés pour ce type de spectacles.

Considérant que le projet de contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle susvisé proposé par l'association Métamorphose répond aux besoins de la commune.

**DECIDE :**

**Article 1 :** Un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle intitulé « Les Pionnières du cinéma » est conclu avec l'association Métamorphose sise 16, rue Henri Gilbert, 91300 Massy, en vue d'en assurer une représentation le 8 juin 2023 à 14h au Cinéma Les Yeux d'Elsa sis 11 bis, avenue Jean Jaurès à Saint-Cyr-l'École.

**Article 2 :** En contrepartie de cette représentation, la commune versera à la compagnie susmentionnée la somme de 1 166,67 € HT, soit 1 230,84 € TTC et prendra en charge 2 repas le 8 juin 2023 à midi, ainsi que les droits d'auteur et les droits voisins.

**Article 3 :** Les crédits afférents sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le 30 MAI 2023

Certifié exécutoire  
par publication en ligne le : 30 MAI 2023  
et  
par transmission  
en Préfecture des Yvelines le : 30 MAI 2023



**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Signé électroniquement par  
Sonia BRAU

Le 30 mai 2023

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Contrat de cession du droit d'exploitation d'un ciné-concert intitulé Les pionnières du cinéma prévu dans le cadre du Festival Les Yeux Pleins d'Etoiles le 8 juin 2023 à 14h.

---

Date de transmission de l'acte : 30/05/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 30/05/2023

---

Numéro de l'acte : 2023-05-113 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 078-217805456-20230530-2023-05-113-AU

---

Date de décision : 30/05/2023

Acte transmis par : Milena BOUTOILLE

---

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.4. Autres types de contrats